



Service Citoyenneté

Parrainage Civil – Documents à Fournir

Merci de bien vouloir nous fournir les documents suivants :

- Les copies intégrales des actes de naissances de votre (vos) enfant(s) (original uniquement),
- La copie complète de votre livret de famille,
- Le justificatif de domicile des parents de (des) l'enfant(s) sur Senlis,
- La copie des pièces d'identité des père et mère, leurs professions et leurs adresses,
- La copie des pièces d'identité des parrains et marraine, leurs professions et leurs adresses.

La date sera arrêtée en fonction de l'agenda de la salle (délai : 3 mois à compter de la demande).

Un rendez-vous sera pris pour le dépôt du dossier et l'arrêt de la date de la cérémonie.



Service Citoyenneté

Parrainage Civil - Renseignements

NOM (de l'enfant)

PRENOM(S)

Date et lieu de naissance

PARENTS

M. et Mme

Professions

Domicilié(e)(s)

MARRAINE

Mme

Profession

Domiciliée

PARRAIN

M.

Profession

Domicilié

Date sollicitée :

Heure :

Date retenue par le service Citoyenneté :

Heure :